



# PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 11 août 2022

### Incendie de forêt dans le Pays voironnais

Point du 11 août 2022 à 12h

L'incendie qui a débuté le 5 août sur les contreforts de la Chartreuse a parcouru une surface estimée de 130 hectares. **Le feu est maîtrisé et circonscrit** depuis hier matin, c'est-à-dire qu'il ne se propage plus et qu'il est sous contrôle. Mais **il n'est pas éteint**. Les sapeurs-pompiers ont entamé les opérations de noyage et le traitement des fumerolles. Ce jour, 77 sapeurs-pompiers sont engagés sur cet incendie et 27 engins sont mobilisés.

La gendarmerie veille à la sécurité des biens et des personnes et au respect des restrictions de circulation.

Tous les habitants en lisière de l'incendie ont pu regagner leurs logements hier.

Deux routes demeurent coupées à la circulation :

- RD 520A, entre Voreppe et Pommiers-La-Placette ;
- RD 1075, entre La Buisse et Voreppe.

Seuls les riverains ont l'autorisation d'emprunter la RD520A.

#### Recommandations

Afin de faciliter le travail des secours, le préfet de l'Isère demande de :

- **ne pas se rendre sur les lieux, ne pas s'arrêter sur les bords de route et ne pas randonner à proximité** ;
- ne pas contacter les sapeurs-pompiers si vous observez de la fumée ou des flammes sur cette zone ;
- ne pas utiliser de drone.

Le préfet de l'Isère appelle par ailleurs à la plus grande vigilance sur l'ensemble du territoire de l'Isère, du fait de la **sécheresse** et de la **canicule** :

- éviter tout barbecue à proximité de forêt ;
- ne jeter aucun mégot ;
- éviter l'utilisation d'engin mécanique en forêt.

#### Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

[@Prefet38](https://twitter.com/Prefet38) [Instagram](https://www.instagram.com/prefet38) [Facebook](https://www.facebook.com/Prefet38)

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)